



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
**MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 9 JANVIER 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cathy Lise Belisle  
Cindy Carney, Stephen Leberre, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier  
Cedric Leblanc, directeur travaux publics

### **2023-01-01 Ouverture de la séance ordinaire**

Sur la proposition de la conseillère Cathy-Lise Belisle,  
Sous la présidence de Monsieur David Thibault, la séance est ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2023-01-02 Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de décembre 2022
4. Adoption des comptes à payer de décembre 2022
5. Résultat de l'ouverture de l'emprunt à long terme par le Ministère des Finances
6. Adoption d'emprunt du plus bas soumissionnaire et mandat de signature
7. Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre de programme sécurité routière du MTQ
8. Demande de contribution financière – Projet SKI-BUS du REGIM
9. REGIM – Transport Adapté
10. Résolution annuelle du Fonds des Élections
11. MTQ- résolution annuelle de mandat de signature

12. SAAQ – résolution annuelle de mandat de signature
13. Programme PAFIRS – autorisation de demande un emprunt temporaire chez Desjardins
14. Ministère de la Sécurité publique et SQI – refus de passage
15. Liste des personnes endettées envers la municipalité – MANDAT de transférer
16. Adoption du projet de règlement 2022-431 : TAXATION 2023
17. Correspondance
18. Affaires diverses –Varia (point ouvert)
19. Rapport des conseillers
20. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)
21. Levée de la séance

**2023-01-03**

**Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
 APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 et des séances extraordinaires tenues le 4 janvier 2023 soient adoptés tel que lus

**2023-01-04**

**Approbation des comptes à payer de décembre 2022**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard  
 APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 184 205,60 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de décembre 2022

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de décembre 2022



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

**2023-01-05**

**Soumissions pour l’émission de billets**

Date d’ouverture :	9 janvier 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2023
Montant :	1 607 300 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de New Carlisle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2023, au montant de 1 607 300 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRESUD GASPESIEN**

55 600 \$	4,88000 %	2024
58 300 \$	4,88000 %	2025
61 300 \$	4,88000 %	2026
64 300 \$	4,88000 %	2027
1 367 800 \$	4,88000 %	2028

**Prix : 100,00000**

**Coût réel : 4,88000 %**

**2. BANQUE ROYALE DU CANADA**

55 600 \$	4,90000 %	2024
58 300 \$	4,90000 %	2025
61 300 \$	4,90000 %	2026
64 300 \$	4,90000 %	2027
1 367 800 \$	4,90000 %	2028

**Prix : 100,00000**

**Coût réel : 4,90000 %**

**3. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

55 600 \$	5,15000 %	2024
58 300 \$	4,90000 %	2025
61 300 \$	4,70000 %	2026
64 300 \$	4,60000 %	2027
1 367 800 \$	4,55000 %	2028

**Prix : 98,24100**

**Coût réel : 4,99814 %**

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN est la plus avantageuse;

**N/Réf. : 05040 17**

**Date d'émission : 16 janvier 2023**

**Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard**  
**APPUYÉ DE : Cindy Carney**

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPESIEN pour son

emprunt par billets en date du 16 janvier 2023 au montant de 1 607 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2014-354, 2022-416 et 2020-402. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables à l'ordre du détenteur enregistré par prélèvements bancaires préautorisés.

2023-01-06

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 607 300 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2023**

**ATTENDU QUE,** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de New Carlisle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 607 300 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2023, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2014-354	208 305 \$
2022-416	250 000 \$
2020-402	407 200 \$
2020-402	741 795 \$

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE,** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2014-354, 2022-416 et 2020-402, la Municipalité de New Carlisle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Il est** PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur David Thibault et la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>55 600 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>58 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>61 300 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>64 300 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>67 800 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>1 300 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE,** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2014-354, 2022-416 et 2020-402 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.



Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
 Direction générale des finances municipales et des programmes  
 Direction de l'accompagnement et des finances municipales

Sommaire du tableau combiné et Attestation

Municipalité/organisme:	05040 M New Carlisle	Montant refinancement:	208 305 \$
Numéro de dossier :	298968	Montant nouvel argent:	1 398 995 \$
No du financement :	17	Montant total de l'émission:	1 607 300 \$
Date de l'émission:	16 janvier 2023		

Règlements visés par cette émission: 2014-354 2022-416 2020-402

Attestation ministère des Affaires municipales et Habitation Québec, le 7 décembre 2022

La présente attestation confirme au ministère des Finances que les règlements d'emprunts faisant l'objet de la présente émission ont été autorisés conformément à la loi et que le tableau combiné ci-annexé présente le détail de la structure de financement à retenir.

Directrice normalisation de l'information financière et du financement

*Katia Chastenay*  
 Katia Chastenay, MBA, CPA, auditrice

Validation municipalité/organisme

Je Denise Dallain atteste en date du 2022 12 13 que le(s) montant(s) et terme(s) de représentant(e) municipal(e) chacun des règlements d'emprunt énumérés ci-dessus sont conformes à ce que l'organisme désire financer.

ANNÉE	MONTANT DE L'ÉMISSION				T O T A L
	(01) 2014-354	(02) 2022-416	(03) 2020-402 FINESSE	(04) 2020-402	
1 2024	9 600	11 300	12 200	22 280	55 600
2 2025	10 100	12 100	12 800	23 780	60 300
3 2026	10 500	12 900	13 300	24 400	61 300
4 2027	11 000	13 500	14 100	25 700	64 300
5 2028	11 700	14 100	14 900	27 100	67 800
6 2029	12 200	14 700	15 600	28 400	71 000
7 2030	13 000	15 500	16 400	29 900	74 800
8 2031	13 500	16 200	17 100	31 400	78 600
9 2032	14 300	17 100	18 100	33 200	82 500
10 2033	15 000	18 000	19 100	35 100	86 500
11 2034	15 700	18 900	20 000	36 900	91 100
12 2035	16 500	19 900	21 100	38 900	95 900
13 2036	17 400	20 900	22 100	40 800	100 800
14 2037	18 300	21 900	23 100	42 800	105 900
15 2038	19 200	23 000	24 400	44 900	111 200
16 2039			25 700	46 800	116 700
17 2040			27 000	48 700	122 400
18 2041			28 400	50 700	128 200
19 2042			29 800	52 800	134 100
20 2043			31 400	55 000	140 100
<b>TOTAL</b>	<b>208 305</b>	<b>250 000</b>	<b>467 200</b>	<b>741 785</b>	<b>1 607 300</b>
<b>ANNÉE 5</b>	<b>155 200</b>	<b>186 300</b>	<b>339 700</b>	<b>618 900</b>	<b>1 300 000</b>

Certifiée Copie Conforme  
 New Carlisle 13 décembre 2022  
 Municipalité de New Carlisle  
 418 752-3441

**2023-01-07** **Ministère des Transports**  
**Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

**ATTENDU QUE** La Municipalité de New Carlisle a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

**ATTENDU QUE** La Municipalité de New Carlisle désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

**POUR CES MOTIFS,**

sur une PROPOSITION DE : Cathy Lise Belisle  
APPUYÉ PAR : Stephen Leberre

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- le conseil de la Municipalité de New Carlisle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PAFFSR.
- La municipalité de New Carlisle confirme une contribution financière maximale de 68 322 \$
- Autorise et mandate la directeur général greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle, la demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière.

#### **2023-01-08      Projet de transport du REGIM – SKI BUS PIN ROUGE 2023**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard  
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle adhère au projet « ski-bus Pin Rouge » par une contribution financière de 450 \$ pour la saison 2022-2023.

#### **2023-01-09      PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

**ATTENDU QUE** les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia)  
(Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

**ATTENDU QUE** le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

**ATTENDU QU'** en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de New Carlisle confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

**QUE** la municipalité de New Carlisle confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 3705 \$.

**2023-01-10**

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE,** par sa résolution numéro 2022-02-30, la Municipalité de New Carlisle a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**CONSIDÉRANT QUE,** conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000 \$

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de quatre mille (4 000 \$) dollars pour l'exercice financier 2023 ;
- QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice financier 2023.

**2023-01-11**

**Résolution pour permission de voirie**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports ;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

- ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.
- PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre  
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de New Carlisle demande au ministère des Transports

- de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022, et
- qu'elle autorise la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain et/ou le directeur des travaux publics, Monsieur Cédric LeBlanc à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle, les permis.

2023-01-12

**S A A Q (Société Assurance automobile du Québec)**

**NUMÉRO DE DOSSIER DE L'ENTREPRISE : 13430509**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Brent Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la **Municipalité de New Carlisle autorise** la directeur général greffier-trésorier, Denise Dallain, et/ou le directeur des travaux publics, Cédric Leblanc et/ou son adjoint, Reid Flowers à effectuer toutes les transactions et à signer pour et au nom de la municipalité de New Carlisle tous les documents (achat, vente, remisage et déremisage, etc.) concernant les véhicules de la municipalité de New Carlisle.

2023-01-13

**Programme PAFIRS – Système de déshumidificateur au Centre des Citoyens  
Demande d'emprunt temporaire chez Desjardins**

**CONSIDÉRANT** QUE le 5 décembre 2022 le ministère de l'Éducation a confirmé l'approbation d'une subvention maximale de 76 531 dans le cadre du programme PAFIRS (66,03% des dépenses admissibles.

**CONSIDÉRANT** QU'À cette même date, la Municipalité de New Carlisle et le directeur des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport ont signé la convention d'aide financière

**CONSIDÉRANT** QUE la Municipalité de New Carlisle, par le règlement 2014-354 à un pouvoir d'emprunt de 140 000 \$ NON-UTILISÉ pour la déshumidification de l'aréna

**CONSIDÉRANT** QUE la subvention entière sera versée lorsque tous les travaux seront complétés et payées par la Municipalité de New Carlisle

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre  
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- que la Municipalité de New Carlisle demande à Desjardins Centre-Sud Gaspésiens d'autoriser un emprunt temporaire au montant de MAXIMAL de 115 000 \$.
- Que le maire, Monsieur David Thibault, et la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle tous les documents nécessaires à cette demande d'emprunt temporaire.

#### **2023-01-14 Sentier fédéré de motoneige – Trans 5**

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de la motoneige en Gaspésie est une activité économique avec un chiffre d'affaires du double de celui de l'industrie forestière.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de New Carlisle a actuellement seulement un motel sur son territoire et qu'il est situé sur la route 132.

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier d'accès proposé passe à plus de 250 pieds du centre de détention et que ce dernier possède de caméras à la fine pointe de la technologie en plus des installations fixes très sécuritaires.

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier fédéré de Motoneige a déjà passé le long de la propriété du centre de détention de New Carlisle et qu'il n'a jamais eu d'incident majeur lié à ce sentier.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard  
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de New Carlisle informe les hautes instances du MSP ainsi que la société québécoise des infrastructures de son mécontentement du refus de passage daté du 20 décembre 2022. La municipalité souhaite que le dossier soit analysé d'une manière plus approfondie et qu'une solution alternative soit trouvée.

#### **2023-01-15 Liste des personnes endettées envers la Municipalité pour l'année 2022**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers  
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité, déposée au conseil municipal. Ces contribuables qui n'auront pas payés leur dette au 19 janvier 2023 à midi seront transférés à la MRC de Bonaventure pour non paiement de taxes.

#### **2023-01-16 Adoption du règlement 2022-431 TAXATION 2023**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney  
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le projet de règlement 2022-431 intitulé TAXATION 2023 tel que modifié avec un taux de taxes générale de base (résiduelle) à 1,15 \$ ainsi qu'une appropriation du surplus accumulé de 86 207 \$
- d'accorder une hausse salariale de 2% aux employés ainsi qu'aux membres du conseil municipal

2023-01-17

### Clôture de la séance

À 19h55, il est proposé par le conseiller Monsieur Brent Hocquard que la présente séance du conseil municipal soit levée.

*Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*

La directrice générale secrétaire-trésorier,

Le maire,



Denise Dallain



David Thibault



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
**MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 24 JANVIER 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle  
Cindy Carney, Stephen Leberre, Robert Benwell

Absent : Brent Hocquard (séance de la MRC)

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation

Les membres présents forment quorum

2023-01-18

### L'ordre du jour

1. Fête de la pêche
2. Création d'un comité des sentiers récréotouristiques du Lac Noir

2022-01-19

**Autorisation pour la création et la mise en place du comité des sentiers récréotouristiques du Lac Noir**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de terrains considèrent important qu'un comité soit mis en place

**CONSIDÉRANT QUE** la voix des usagers est importante afin de faire connaître les demandes et les suggestions de correction;

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney  
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un comité soit formé avec un représentant du conseil municipal, Mark LeGresley, 2 représentants des propriétaires et 2 représentants des usagers. Le comité sera donc formé de :

Madame Jacqueline White et,  
Messieurs Andrew Gilker, Glen Legrand, Mark LeGresley et  
Monsieur David Thibault, maire

2023-01-20

**Demande d'aide financière**

**Pêche en herbe et Ensemencement pour une relève de la pêche**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney  
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle autorise et mandate le conseiller Robert Benwell à présenter une demande de subvention dans le cadre des programmes « Pêche en herbe » et Ensemencement pour une relève de la pêche » au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

2023-01-21

**Clôture de la séance**

À 19h45, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

*Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.*

La directrice générale secrétaire-trésorier,

  
Denise Dallain

Le maire,

  
David Thibault